

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Nathalie Ouellet](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a2728d53f4caf087788a0c2e>

Date d'obtention : 2021-06-02 13:03:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Suivre la démarche balisée

La victime doit être présente,

On n'est pas mandataire du service de police

On ne doit pas regarder les images et ou vidéos

on doit confisquer le cellulaire

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Avoir des outils pour travailler efficacement

Très sécurisant pour l'intervenant et la victime

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas demander les images et ou vidéos

Confisquer le cellulaire